

Un million de migrants arrivés sans visa en Europe en 2015 : Qui sont-ils ? ⁽¹⁾

Philippe Fargues*

Le nombre de migrants arrivés en Grèce et en Italie et de personnes ayant demandé l'asile en Allemagne a dépassé le million en 2015. Présentant une synthèse des statistiques disponibles, Philippe Fargues examine s'il s'agit d'une crise de migrants ou de réfugiés. Quels en ont été les facteurs déclencheurs ? Quelles sont les solutions pour en sortir ?

Un million de personnes environ sont entrées en Europe sans visa en 2015, au péril de leur vie, au cours de périples variés sur terre et sur mer. Les côtes méditerranéennes de l'Europe détiennent désormais le triste record mondial de la frontière la plus mortelle. La crise migratoire met à l'épreuve des valeurs fondamentales de l'Europe, de la libre circulation entre ses territoires jusqu'à l'accueil des ressortissants de pays tiers nécessitant une protection internationale. Plusieurs questions se posent à propos de cette crise : Quelle en est la nature ? Est-ce une crise de migrants ou de réfugiés ? Les personnes qui entrent en Europe de façon irrégulière le font-elles pour des raisons économiques ou parce qu'elles cherchent une protection internationale ? Dans le premier cas, le consensus partagé par les gouvernements est que ces personnes doivent être reconduites dans leur pays. Dans le second, dans la mesure où elles demandent l'asile, l'obligation légale est de les accueillir le temps que leur demande soit traitée. Enfin, comment sortir au mieux de cette crise ?

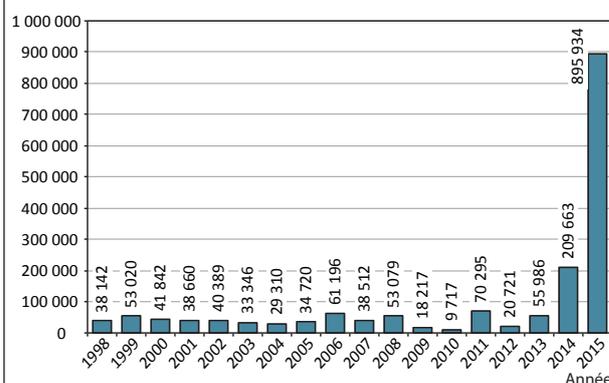
La traversée de la Méditerranée : des routes changeantes

Alors que les entrées irrégulières en Europe à travers la Méditerranée sont un phénomène de grande

ampleur depuis les années 1980, leur importance et leurs caractéristiques ont changé de façon radicale au cours de l'année 2014.

La migration irrégulière à travers la Méditerranée s'est développée d'abord en raison de l'imposition de visas d'entrée aux ressortissants de pays tiers (ne faisant pas partie de l'Union européenne – UE) suite à la crise économique du milieu des années 1970. Le nombre d'entrées irrégulières de ce type s'est maintenu autour de quelques dizaines de milliers par an jusqu'en 2013 (figure 1). En 2014, elles atteignent plus de 200 000, et en 2015, près d'un million.

Figure 1. Entrées irrégulières par la mer en Grèce, Italie, Espagne, et à Malte, 1998-2015



P. Fargues, *Population et Sociétés* n° 532, Ined, avril 2016.

Sources : Grèce (registres de police), Italie (ministère de l'Intérieur), Espagne (ministère de l'Intérieur), Malte (Frontexwatch et, pour 2015, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés).

* Centre sur les politiques migratoires (MPC), Institut universitaire européen de Florence ; Initiative pour le Moyen-Orient, Harvard Kennedy School de Cambridge.

(1) Cet article reprend un *policy brief paper* publié en décembre 2015 en l'actualisant (« 2015, the year we mistook refugees for invaders »).

En 2014-2015, les routes se sont progressivement déplacées de la Méditerranée centrale, à haut risque, vers la Méditerranée orientale, moins dangereuse. De fait, les routes migratoires avaient déjà changé de nombreuses fois, en raison des modifications de la carte des conflits au voisinage de l'UE (Syrie, Libye) et au-delà (Irak, Corne de l'Afrique), mais aussi des contrôles accrus des États de transit (Maroc) ou de destination (Espagne). Jusqu'en 2014, chaque route fermée par des contrôles de police était vite remplacée par une route plus longue et par conséquent plus périlleuse.

C'est ainsi que la Méditerranée est devenue la route migratoire la plus létale au monde depuis le début du XXI^e siècle. Entre 2000 et 2015, on a enregistré 26 115 décès sur un total de 1 664 211 personnes ayant traversé, soit un risque de décès pendant le voyage de 15 ‰ en moyenne (avec un pic à 83 ‰ en 2009 – figure 2). Alors que l'année 2015 vient en second par le nombre absolu de décès (3 416), elle apparaît la moins létale avec un risque de décès de 3,7 ‰ (figure 2). Cette diminution sensible de la mortalité en mer vient de l'intensification des opérations de recherche et de secours de la marine italienne et d'un changement d'itinéraire. La route de 250 à 500 km de la Libye à l'Italie a été délaissée au profit de celle de 10 à 20 km entre la Turquie et les Iles grecques du Dodécanèse.

D'où viennent les migrants ?

Des nationalités diverses convergent vers un nombre limité de points d'entrée en Europe pour former des flux mixtes à la fois en termes d'origine et de statut (réfugiés *versus* migrants économiques). Une comparaison de la Grèce et de l'Italie au cours des cinq dernières années permet de tirer quelques conclusions (tableau) :

– la composition par nationalité des flux de réfugiés arrivant en Grèce et en Italie s'est rapidement modifiée.

Cela reflète à la fois l'émergence de nouvelles situations productrices de réfugiés (comme le conflit en Syrie) et l'ouverture de nouvelles portes à des mouvements de réfugiés plus anciens (Afghanistan, Érythrée, etc.). Les entrées de réfugiés se concentrent par ailleurs de plus en plus sur quelques nationalités, la part de celle la plus représentée s'étant accrue avec le temps. En Grèce la première nationalité (Afghans) représentait 28 % de toutes les entrées en 2011 contre 66 % en 2015 (Syriens) ; en Italie, les proportions étaient de 9 % en 2011 (Nigériens) contre 25 % en 2015 (Érythréens).

– les Syriens, qui constituent le groupe le plus important, ont changé de parcours en 2015. Ils empruntaient auparavant la route allant de la Libye, de l'Égypte ou du Liban vers l'Italie, quand ils ont soudainement changé d'itinéraire pour emprunter la route allant de la Turquie vers la Grèce. Cet abandon d'une traversée longue et périlleuse au profit d'une autre plus courte et moins risquée a permis à un nombre beaucoup plus important de réfugiés syriens d'atteindre les frontières de l'UE pour y demander l'asile.

La répartition des migrants irréguliers par nationalité est passée d'une majorité de personnes ayant peu de chances d'obtenir le statut de réfugié à une majorité de personnes ayant une forte probabilité de l'obtenir. On peut affirmer sans se tromper que les réfugiés représentent la majorité parmi les flux les plus récents, leur proportion parmi les migrants entrés irrégulièrement en Italie et en Grèce étant passée de 33 % à 76 % au cours des cinq dernières années. L'idée selon laquelle les personnes qui franchissent illégalement les frontières extérieures de l'Europe seraient pour la plupart des migrants économiques déguisés en demandeurs d'asile est de moins en moins crédible.

Alors que leur nationalité suggère qu'elles ont fui la guerre, les persécutions et les menaces sur leur vie, la plupart des personnes entrées irrégulièrement ne demandent pas l'asile dans le premier pays d'arrivée en Europe bien que ce pays soit sûr. Ce constat a été utilisé par certains comme argument pour affirmer qu'il ne s'agit pas de vrais réfugiés mais de migrants économiques.

En réalité la plupart des réfugiés arrivent de façon irrégulière en Europe après un long séjour dans des pays de premier asile où ils n'ont pas accès à l'emploi. Une fois leurs économies épuisées, ou anticipant le moment où cela va arriver, ils ont besoin de trouver une source de revenu et n'ont alors pas d'autre choix que de partir.

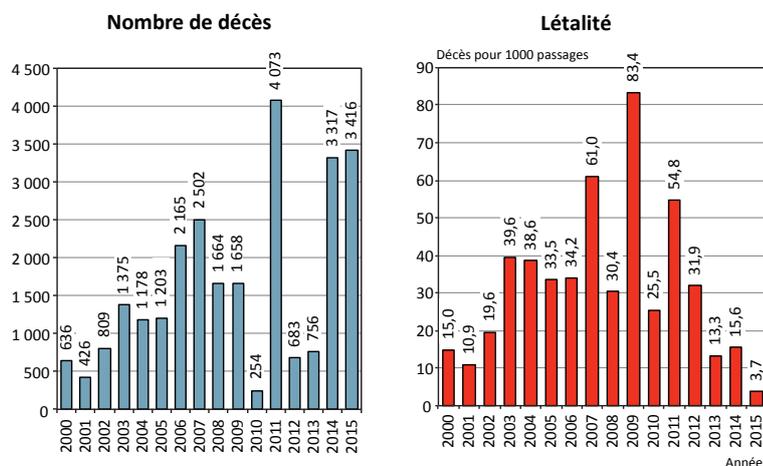
La question de savoir quelle est l'origine de la crise – appel de l'Europe ou

Tableau : Les dix nationalités les plus représentées chez les migrants entrés clandestinement en Grèce et en Italie 2011-2015

| Pays de nationalité déclarée | Taux d'acceptation des demandes d'asile (%)* | Nombre de migrants entrés en Grèce et en Italie | | | | |
|--|--|---|--------|--------|---------|---------|
| | | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
| Syrie | 94,6 % | 947 | 8 507 | 18 972 | 74 461 | 462 689 |
| Afghanistan | 53,3 % | 17 841 | 18 323 | 6 924 | 13 685 | 186 617 |
| Érythrée | 86,6 % | 1 060 | 2 351 | 10 406 | 34 470 | 37 815 |
| Irak | 66,8 % | 4 514 | 8 485 | 1 721 | 5 522 | 64 417 |
| Albanie | 4,4 % | 11 982 | 12 374 | 5 497 | 7 299 | 16 077 |
| Pakistan | 21,4 % | 5 960 | 807 | 2 835 | 8 834 | 25 044 |
| Nigeria | 29,0 % | 28 827 | 2 874 | 925 | 1 674 | 22 044 |
| Somalie | 62,7 % | 1 834 | 2 355 | 739 | 1 701 | 16 499 |
| Bangladesh | 10,9 % | 2 486 | 417 | 1 723 | 9 535 | 9 090 |
| Tunisie | 8,4 % | 2 429 | 3 944 | 4 205 | 7 520 | 1 023 |
| Tous pays | | 119 635 | 90 145 | 82 684 | 247 262 | 952 246 |
| Taux d'acceptation des demandes d'asile pour les réfugiés (%) ** | | 33,5 % | 47,9 % | 62,9 % | 70,9 % | 75,7 % |

(*) Taux d'acceptation des demandes d'asile auprès de l'UE28 en 2011-2015 pour les réfugiés.
 (**) Taux estimé d'acceptation des demandes d'asile auprès de l'UE28 des migrants entrés clandestinement en Grèce et en Italie par année.

Figure 2. Mortalité en mer durant la traversée de la Méditerranée vers l'Europe 2000-2015



P. Fargues, *Population et Sociétés* n° 532, Ined, avril 2016.

Source : calculs de l'auteur à partir des sources de la figure 1 et des données sur les décès et disparitions fournies par l'Organisation des migrations internationales.

Note : ces chiffres, tout en étant incomplets tant pour le nombre de traversées individuelles que pour le nombre de décès, reflètent cependant d'assez près la réalité.

fuite des pays d'origine – a fait l'objet de nombreux débats en Europe. L'hypothèse de l'appel de l'Europe s'appuie sur le fait que le nombre d'entrées irrégulières a commencé à exploser en 2014, et que les opérations de recherche et sauvetage en mer lancées par l'Italie auraient encouragé un nombre croissant de personnes à traverser.

C'est cependant l'hypothèse de la fuite qu'il faut prendre en compte si une réponse doit être trouvée à la crise. Loin de diminuer, le niveau de violence dans les zones touchées par la guerre au Moyen-Orient n'a fait qu'atteindre de nouveaux sommets depuis 2014 et durant toute l'année 2015. L'État islamique a consolidé ses positions en Irak et s'est emparé de quasiment toute la Syrie centrale. De ce fait, il a mis sur les routes de nouvelles vagues de déplacés et de réfugiés s'ajoutant à celles déjà créées par le conflit préexistant. Qui plus est, la situation dans les pays de premier asile voisins de la Syrie s'est détériorée, notamment par l'insuffisance de l'aide humanitaire et les tensions croissantes entre les réfugiés et les pays hôtes.

On doit s'attendre à ce que que les mouvements de réfugiés dans le voisinage de l'Europe se poursuivent. D'un côté les guerres et les conflits alimentent la migration forcée de Syrie, Irak, Palestine et Libye. De l'autre, les réfugiés installés en Jordanie, au Liban, en Irak et en Turquie risquent eux aussi de migrer à nouveau.

Les pays de premier asile sous forte pression

Le Moyen-Orient est à la fois l'origine et la destination de près de la moitié des vingt millions de réfugiés que compte la planète (HCR et UNRWA). La plupart des pays de la région n'ont pas signé la convention des Nations unies de 1951 relative au statut des réfugiés. Ils ont largement ouvert leurs portes aux réfugiés au début, et ils continuent de tolérer leur

présence, mais sans leur offrir le statut de réfugiés. Ils ont une approche humanitaire de la question par opposition à une approche fondée sur le droit. Les réfugiés sont des « invités ». En tant que tels ils n'ont pratiquement aucun droit. Une fois leur visa d'entrée expiré, ils deviennent des migrants illégaux risquant l'exploitation et la déchéance, ou doivent partir.

Les conditions des réfugiés vont se détériorer dans cette région, mais la situation de leurs hôtes va aussi se dégrader. La Turquie, le Liban et la Jordanie (et dans une moindre mesure l'Irak) sont sans aucun doute parmi les États les plus généreux, ayant ouvert leurs frontières et offert leur protection à 4,7 millions de réfugiés syriens depuis 2011. Mais cela a pesé sur leur économie. Depuis 2014, la Jordanie et le Liban ont pris des mesures rendant l'arrivée de nouveaux réfugiés pratiquement impossible. Ils limitent le séjour de ceux déjà dans le pays, ce qui laisse la Turquie comme seul havre à la frontière syrienne. Les cas de retours en Syrie et de départs vers l'Europe sont de plus en plus fréquents. L'équilibre social, la stabilité politique et la sécurité sont désormais à rude épreuve, et plus seulement l'économie. Fermer la porte aux réfugiés et les contenir à la porte de l'Europe pourrait fortement déstabiliser ces pays, mettant ainsi indirectement en danger la sécurité de l'Europe.

Quelles réponses de l'Union européenne à la crise ?

Comment l'Europe répond-elle aux défis actuels et anticipe-t-elle ceux qui se profilent ? Après une période où les États membres de l'Union européenne se divisaient en deux groupes – les tenants de la porte ouverte contre ceux des murs et des barbelés – une convergence de vue est apparue fin 2015. Maintenir les réfugiés hors d'Europe en est le leitmotiv. Des mesures ont été prises pour mieux contrôler les deux routes principales de migration irrégulière.

La route de Méditerranée orientale doit être contrôlée avec la collaboration de la Turquie. Fin novembre 2015, l'UE et la Turquie ont signé un accord pour assurer une protection temporaire aux Syriens et un soutien aux communautés turques les accueillant, et renforcer la coopération pour empêcher les migrations irrégulières entre la Turquie et l'Europe. L'objectif pour l'Europe est de contenir en Turquie le plus de réfugiés syriens possible. Pour la Turquie, c'est d'obtenir en échange une assistance financière accrue et, peut-être encore plus important, de négocier une libéralisation des visas accordés aux travailleurs turcs venant en Europe ainsi que de garder ouvertes les discussions sur l'entrée de la Turquie dans l'Union. Mi-mars 2016, la coopération est encore renforcée par un accord engageant la Turquie à réadmettre tous les

migrants passés irrégulièrement de son territoire vers l'Europe en échange de l'admission par l'Europe d'un nombre équivalents de Syriens dont le statut de réfugiés aura été déterminé en Turquie.

La route de Méditerranée centrale ne peut pas être contrôlée avec la Libye, d'où proviennent la plupart des personnes entrant illégalement en Italie. Il n'y a en effet aucun interlocuteur officiel crédible dans ce pays. C'est l'Europe qui s'en charge seule en étendant désormais le sauvetage à la traque en haute mer des passeurs de migrants opérant à partir de Libye, dans le cadre de l'« Opération Sophia » autorisée par le Conseil de sécurité des Nations unies.

Les progrès ne viendront que si l'on s'attaque aux sources du problème. Si l'enjeu est de contrôler les migrations irrégulières, des visas doivent être accordés aux réfugiés dans leurs pays de premier asile avant qu'ils ne tombent dans les mains des passeurs. Au Liban, en Jordanie, en Turquie, etc., les ambassades des pays européens pourraient utiliser les procédures déjà existantes comme les visas humanitaires ou d'asile. Cela accroîtrait la sécurité, non seulement des réfugiés en leur évitant un périple dangereux, mais aussi des États membres de l'UE en permettant de vérifier l'identité des voyageurs avant qu'ils n'atteignent l'Europe.

Un nouvel outil, les centres d'enregistrement (*hot spots*), pour recueillir les empreintes digitales des migrants et déterminer leur statut, sont en cours d'installation en Grèce et en Italie. Ils servent à faire le tri entre les migrants en quête de protection dont la demande d'asile doit être instruite, des autres qui ne sont pas des réfugiés et doivent être reconduits. Les centres d'enregistrement visent à accélérer les procédures de tri et à éviter que ne se forment des foules traversant de façon désordonnée le continent entre les régions méditerranéennes d'Europe et celles du Nord-Ouest. Mais si l'on voulait que ce nouveau système contribue à l'élimination du trafic de passeurs à travers la Méditerranée, ce n'est pas en Europe mais dans les pays du voisinage que les centres devraient être installés : en Turquie, au Liban, en Jordanie, etc. Cela implique la mise en place recommandée de longue date de visas humanitaires ou d'asile dans les pays où se trouvent les réfugiés avant de s'embarquer dans un périple clandestin.

Finalement, il faut se rappeler que la crise des réfugiés se déroule avec en arrière-fond deux autres crises : une interminable crise économique productrice de chômage chez les Européens et une crise démographique qui fait planer la perspective de dépopulation. Les migrants peuvent être vus à la fois comme un problème (ils viennent concurrencer les natifs pour de maigres emplois disponibles), et une solution (ils pourront remplacer les natifs qui manquent). Alors que la crise économique va passer, la crise démographique va prendre de l'ampleur et sa résolution prendra du temps. Les migrations de remplacement pourraient faire partie des réponses de l'Europe à sa situation démographique.

Anticipant les besoins futurs, des politiques doivent être imaginées pour faire des réfugiés un atout, ainsi qu'on a pu le constater dans les prévisions économiques européennes de l'hiver 2015-2016 qui indiquent que les dépenses publiques additionnelles liées aux nouvelles migrations ont entraîné une hausse du PIB de 0,2 %. À moyen terme, un effet positif plus important est attendu sur la croissance du fait de l'augmentation de la main d'œuvre, à condition que soient mis en place un dispositif permettant de faciliter l'accès des réfugiés au marché du travail.

Résumé

La Méditerranée est devenue la route migratoire la plus létale au monde depuis le début du XXI^e siècle, le risque de décès pendant le voyage y est en moyenne de 15 pour mille entre 2000 et 2015. Les réfugiés représentent la majorité des flux les plus récents. Leur proportion est passée de 33 % à 76 % parmi les migrants entrés irrégulièrement en Italie et en Grèce au cours des cinq dernières années. La « crise des réfugiés » se déroule parallèlement à une crise de dépopulation qui menace l'Europe. Les migrations de remplacement pourraient donc faire partie des réponses de l'Europe à sa situation démographique.

Le Comité de rédaction de *Population et Sociétés* a été élargi et comprend désormais :

Rédacteur en chef : Gilles Pison

Membres :

Cris Beauchemin,
Carole Bonnet,
Dominique Chauvel,
Joëlle Gaymu,

Anne Goujon,
Bruno Masquelier,
Clémentine Rossier,
Jacques Véron.